

PROJET D'ETABLISSEMENT CRECHE COLLECTIVE

VILLE DE COURDIMANCHE

SOMMAIRE

I/ Contexte	p.3
II/ L'offre d'accueil Petite Enfance	p.4
A/ Accueil et orientation des familles	p.4
B/ Les structures	p.4
III/ Le projet d'accueil	p.7
A/ Accueil individualisé	p.7
B/ Pédagogie Montessori	p.7
C/ Alimentation	p.8
D/ L'éveil des sens : la salle Quinté-Sens.....	p.8
E/ La participation des familles	p.8
F/ L'accueil de l'enfant porteur de handicap	p.9
G/ Les compétences professionnelles	p.9

La ville de Courdimanche a fait de la préparation de l'avenir, et donc de l'éducation, une de ses trois grandes priorités.

Partant du constat que la petite enfance est la période cruciale à laquelle se jouent les fondements de la relation parents-enfants, l'égalité des chances, la parité hommes-femmes, mais surtout l'apprentissage du « vivre ensemble », la ville a choisi de développer un véritable service de la petite enfance.

Aussi, les actions développées s'inscrivent dans une logique d'accompagnement des Courdimanchois dès le projet de maternité puis tout au long des étapes majeures de vie sociale des enfants.

Le projet éducatif débute dès la première rencontre pour s'étayer tout au long de l'enfance, est porté à la connaissance de tous les parents et de tous les professionnels afin de permettre une coéducation des adultes de demain.

Afin de soutenir la parentalité dès le plus jeune âge, la municipalité de Courdimanche pour la petite enfance s'est donnée pour objectifs politiques :

- de veiller à la variété et à la complémentarité de l'offre d'accueil des enfants
- de développer les actions qui concourent à leur épanouissement et leur éveil
- de mieux répondre aux besoins diversifiés des familles,
- d'accompagner l'aspiration de tous à mieux concilier vie familiale, vie professionnelle et temps libre.

I. CONTEXTE

La ville de Courdimanche qui compte 6637 habitants, est composée d'une partie plus ancienne, « le village », située sur une colline, et d'une partie plus récente en contrebas construite lors de la réalisation de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise à partir des années 70-80.

La commune est actuellement en phase de réalisation d'un éco-quartier, comptant 295 logements à l'horizon 2021.

La ville dispose d'un service petite enfance composé d'une crèche collective, un Relais Petite Enfance (RPE), un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), un accueil jeu Montessori et un Point Conseil Petite Enfance (PCPE).

Les structures du service petite enfance étaient précédemment implantés sur plusieurs sites de la commune nécessitant pour certains d'entre eux une rénovation pour répondre aux besoins des familles.

Leur regroupement au sein de la Maison de la Petite Enfance, équipement unique, permet à la fois de renforcer la cohérence des actions, et, de rationaliser les coûts de fonctionnement.

Afin de répondre à ces besoins, la ville a choisi de faire évoluer l'offre d'accueil des jeunes enfants :

- en créant la Maison de la Petite Enfance qui regroupe tous les services dédiés à la petite enfance
- en augmentant la capacité d'accueil de la crèche collective de 30 enfants à 45 enfants.

II. OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

A- Accueil et orientation des familles

Les familles sont accueillies au Point Conseil Point Conseil Petite Enfance (PCPE) dès leur première demande de renseignements concernant l'accueil du jeune enfant. Ce temps de rencontre individuel ou collectif avec un agent du service petite enfance, un représentant de la CAF et/ou de la PMI permet de connaître leur situation et de répondre à toutes leurs questions concernant les dispositifs existant autour de l'enfant sur le territoire. À la suite de cette première rencontre, selon leurs désirs et besoins, les familles effectuent une inscription pour la crèche collective ou sont orientées vers les assistantes maternelles indépendantes.

Les demandes sont examinées lors de la commission petite enfance, présidée par l'adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance, en présence de la directrice du service, de la coordinatrice petite enfance et des responsables de structure petite enfance.

Elle se réunit une fois par an pour attribuer les places dans les structures municipales pour la rentrée de septembre suivante. Toutefois, elle peut de nouveau se réunir lors d'une vacance de place en cours d'année pour l'attribuer à une nouvelle famille.

La commission tient compte :

- Des places disponibles par structure
- L'âge de l'enfant
- La date souhaitée d'entrée
- Les horaires d'accueil demandés

Un dispositif particulier est instauré pour l'accueil des familles en situation d'isolement et/ou d'insertion. Afin de les accompagner dans leur démarche de réinsertion un suivi renforcé est instauré en lien avec la conseillère du CCAS. Un contrat d'accueil de 3 mois renouvelable une fois est établi avec le(s) parent(s) afin de faciliter le retour à l'emploi ou l'accès à la formation. Ce dispositif a comme objectif de s'adapter au besoin du parent en termes de mode d'accueil et ainsi lui permettre un retour à l'emploi pérenne.

Les familles qui, malgré leur souhait, n'auraient pas obtenu de place à la crèche sont orientées vers le RPE et restent accompagnées par le PCPE. Elles peuvent maintenir leur demande, si des places se libèrent en cours d'année, les mêmes critères d'attribution sont appliqués.

B- Les structures

La Maison de la Petite Enfance

La création de la Maison de la Petite Enfance répond à la volonté de la municipalité d'offrir des accueils adaptés à tous en respectant les projets parentaux. Elle réunit la crèche collective, le Relais Petite Enfance (RPE) ainsi que le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et les accueils jeux Montessori. La présence de toutes ces structures dans un même lieu favorise les collaborations entre l'ensemble des professionnels petite enfance du territoire.

Imaginée et pensée pour faciliter le quotidien des familles, elle se compose d'équipements adaptés aux besoins des tout-petits et conformes aux dernières normes environnementales. Les enfants peuvent évoluer dans un cadre de vie lumineux et chaleureux.

La maison de la petite enfance dispose :

- De trois unités de vie pour les enfants accueillis en crèche collective.
- D'une cuisine permettant de préparer les repas des enfants de la crèche collective sur place en respectant la réglementation de la restauration collective
- D'un jardin avec des jeux d'extérieurs, d'un préau, d'un sol sensoriel et d'un mur végétal
- Un espace de 60m² pour les accueils jeux du RPE et les séances LAEP
- Une salle d'éveil inspirée de l'approche Snoezelen. Cette démarche d'accompagnement propose aux enfants une exploration sensorielle (différentes textures à toucher, des dalles tactiles, de la projection vidéo, de la musique...)

La crèche collective

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45

La crèche collective accueille 45 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Conformément à l'agrément délivré par le Conseil Départemental du Val d'Oise, le nombre de places d'accueil est modulable en fonction du nombre d'agents présents à l'instant sur la structure.

L'accueil peut être régulier, occasionnel ou d'urgence. Selon la situation et le besoin des parents, un contrat est établi afin de déterminer le type et le temps d'accueil de l'enfant à la crèche ainsi que le tarif qui sera appliqué.

Les enfants sont accueillis dans des locaux adaptés à leur âge et leur stade de développement, par une équipe pluridisciplinaire qui veille à leur santé, leur bien-être et contribue à leur développement global, leur éveil et leur socialisation.

La pédagogie Montessori étant au centre du projet, ils évolueront selon les principes de la méthode Montessori considérant que chaque enfant est différent et par conséquent qu'ils réclament un accompagnement individualisé et adapté à ses leurs besoins et compétences. Suivant ce principe, les bébés (0-15 mois) sont accueillis au sein du « Nido », les plus grands (entre 15 mois et la rentrée à l'école) sont accueillis au sein de deux communautés enfantines. La première section réunit 15 bébés et deux autres sections regroupent les enfants par compétences motrices afin de mieux respecter leur rythme.

L'équipe pluridisciplinaire est constituée de 14 agents : auxiliaires de puériculture et d'accompagnant petite enfance qui accompagnent les enfants tout au long de leur développement, dans leurs découvertes, explorations sensorielles, motrices et relationnelles. Les activités proposées, libres ou dirigées, sont mises en œuvre par petits groupes afin de permettre aux enfants de jouer sereinement et tiennent compte de leurs besoins et de leurs capacités.

Les autres structures au sein de la Maison de la Petite Enfance

- Le Relais Petite Enfance

Horaires d'ouverture :

- Accueils jeux : les lundi, mercredi et jeudi matin de 9h30 à 11h30 sur inscription auprès de la responsable du RPE
- Accueil des familles et des assistant(e)s maternel(le)s pour les questions administratives : le lundi de 14h à 19h et le jeudi de 14h à 18h

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'information, d'animation, de rencontres, d'échanges

et de soutien pour les professionnel(le)s de l'accueil à domicile, pour les parents employeurs et les enfants. Il propose un accompagnement individualisé pour toutes questions relatives aux démarches administratives entre parents et assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s.

Les actions du RPE :

- Accompagner et conseiller les parents dans leurs démarches d'emploi d'une assistante maternelle
- Proposer des temps d'information et de formation aux assistantes maternelles pour contribuer à leur professionnalisation continue
- Proposer des temps de jeux et d'éveil à destination des enfants accueillis par les assistantes maternelles
- Animer le réseau de professionnels de l'accueil à domicile sur le territoire

- Le Lieu accueil Enfants-Parents

Horaires d'ouverture : tous les vendredis de 9h15 à 11h45, hors période de vacances scolaires

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent propose des temps d'accueil destiné aux familles ayant des enfants de moins de 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s). L'équipe par son écoute et par d'un espace convivial, propose des découvertes, de la détente, du partage, de la socialisation, où chacun peut évoquer ses préoccupations, poser des questions et chercher des réponses, et où les enfants peuvent s'ouvrir à d'autres relations et s'affirmer en tant qu'individu.

Les parents et enfants âgés de 0 à 4 ans seront accueillis sans inscription préalable par deux professionnels.

Le LAEP favorise les échanges entre les enfants, entre les adultes et la création du lien social. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement des familles.

- L'accueil jeu Montessori

Horaires d'ouverture : tous les mardis de 15h30 à 18h, hors période de vacances scolaires

L'accueil jeux Montessori est un espace destiné à sensibiliser les familles à la pédagogie de Maria Montessori.

Il accueille les familles ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans. Deux séances sont proposées : une de 15h30 à 16h30 spécifiquement dédiée aux enfants « non-marchants » et une de 16h45 à 18h pour les enfants ayant des capacités motrices plus développées.

Les objectifs :

- Permettre aux enfants de s'épanouir dans le respect de leur rythme et de leur personnalité
- Développer l'autonomie de l'enfant
- Créer du lien et de l'entraide entre les enfants
- Favoriser la rencontre entre adultes pour qu'ils partagent leurs expériences

III. LE PROJET D'ACCUEIL DE LA CRECHE

A. Accueil individualisé

Le premier contact avec les familles est déterminant pour l'accueil futur de l'enfant. Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant, les professionnels sont partenaires de cette éducation et à ce titre, les dispositifs mis en œuvre par la commune et ses agents visent à les écouter afin de permettre au dialogue et à la confiance de s'instaurer et de perdurer entre les co-éducateurs. La séparation est un moment délicat pour les enfants et les parents mais elle est constructive pour l'enfant. Les professionnels ont conscience de l'importance de ce temps et ont déterminé des points essentiels pour assurer un accueil de qualité.

Moyens mis en place :

- Premier accueil individuel des parents afin de proposer un conseil personnalisé sur les modes d'accueil des jeunes enfants sur la commune. Celui-ci est assuré dans le cadre du Point Conseil Petite Enfance.
- Entretien avec la directrice de la crèche : visite des locaux, présentation de l'équipe, du fonctionnement et du projet éducatif.
- Période de familiarisation qui vise à créer un lien de confiance entre les parents et le(s) professionnels accueillant leur enfant. Cette période est organisée en amont avec la famille et peut être ajustée au cas par cas
- Création d'un recueil des habitudes de vie, support d'échanges entre le professionnel et les parents ;
- Accueil de la famille par un binôme de professionnels référents durant le temps de familiarisation.
- Prise en compte de l'individu dans le collectif en suivant la pédagogie Montessori

B. La pédagogie Montessori

Marie Montessori née 1870, devient la première femme médecin italienne. Sa pédagogie est née de ses recherches et ses observations au sein d'établissement d'enfants porteur de handicaps mentaux ou sensoriaux. En 1907, elle crée la première « Maison des enfants » accueillant des enfants « sains » des quartiers pauvres. Elle crée du matériel pour mettre en œuvre sa pédagogie basée sur les valeurs suivantes :

- Une confiance profonde dans l'enfant et un respect sans borne dans ses capacités à se développer par lui même
- Considérer l'être dans sa globalité
- Développer ses compétences dans le plaisir,
- Aider l'enfant à avoir confiance en lui : « aide-moi à faire seule » est la phrase qui illustre le mieux sa vision

Moyens mis en place :

L'aménagement de la maison de la petite enfance a été pensé en respectant les principes énoncés.

- L'ensemble du mobilier est conçu pour favoriser l'autonomie de l'enfant et lui permettre d'accéder librement aux jeux et activités mis à sa disposition.
 - Les lits sont tous au sol, accessibles aux enfants afin qu'ils puissent s'y rendre quand ils en ressentent le besoin et se lever dès leur réveil.
 - Deux tailles de chaises ont été choisies afin de permettre à chaque enfant de s'asseoir en toute autonomie.

- L'entrée des sanitaires s'effectue par des portes à leur hauteur pour qu'ils y accèdent seuls.
- Les enfants bénéficieront de matériels spécifiques Montessori comme des cadres de manipulation, des plateaux de transvasement, des boîtes à forme, petits balais, râteliers de jardinage... autant d'outils inspirés de la vie quotidienne. Ils pourront ainsi faire seuls, gagner en autonomie, à leur rythme, sans les pousser ni les freiner, mais en les encourageant toujours avec bienveillance.

C. L'alimentation

L'éducation au goût et l'apprentissage de l'équilibre alimentaire sont des préoccupations constantes de la Ville. Au sein de la crèche collective, les repas et les compotes sont préparés chaque jour en interne par un cuisinier avec des aliments d'origine biologique.

Chaque menu est élaboré en coordination avec l'infirmière référente santé du service respectant ainsi la saisonnalité des produits et les recommandations diététiques du jeune enfant (GEMRCN).

Les régimes alimentaires médicaux seront respectés sur prescription médicale obligatoire après élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) alimentaire cosigné par les responsables légaux de l'enfant, le médecin traitant de l'enfant et l'infirmière du service petite enfance.

Dans le cas d'un PAI pour allergie alimentaire, les parents devront fournir le repas et le goûter de leur enfant accueilli à la crèche.

Le lait donné aux jeunes enfants est lui aussi d'origine biologique sauf lorsque l'enfant a un lait spécifique, dans ce cas-là, c'est aux parents de le fournir.

D. L'éveil des sens : la salle Quinté-Sens

Le jeune enfant développe ses compétences en éveillant l'ensemble de ses sens. La maison de la petite enfance dispose d'une salle particulièrement dédiée à cet éveil.

L'espace Quintesens est inspirée de l'approche Snozelen, proposée depuis de nombreuses années dans le cadre du handicap, dans les secteurs gériatologiques et plus récemment dans le secteur de la petite enfance.

Moyens mis en place :

- Une salle dédiée de la maison de la petite enfance, un cocon sécurisant permet aux enfants d'éveiller l'ensemble de leur sens
- Matériel spécifique : colonne à bulles de près d'un mètre vingt de haut, une cabane avec un rideau de fibres optiques pouvant changer de couleurs, des dalles tactiles lumineuses, des tissus aux textures nombreuses, des galets lumineux, des assises pour s'y nicher comme des hamacs, des fauteuils à bascule... de la musique douce... sont autant d'éléments permettant l'évasion, la détente, la relaxation, la stimulation

E. La participation des familles à la vie des structures

L'objectif est de faciliter le dialogue entre les professionnels et les parents afin que ceux-ci aient confiance en l'institution, participent à la vie de la structure d'accueil donc à la vie de leur enfant quand il y est accueilli. Il est également de permettre aux familles de se rencontrer et de créer des liens.

Moyens mis en place :

- Respect des choix éducatifs des parents ;
- Réunions à thème : temps d'échange entre parents et professionnels autour d'un thème éducatif (alimentation, sommeil, propreté, agressivité...) ;
- Temps conviviaux : café parents, fête de fin d'année et au début de l'été. A cette occasion les parents sont invités à venir partager un moment convivial. Les familles se rencontrent, des relations se créent, et permettent des échanges informels sur les enfants entre les professionnels et les parents...
- Trousseau d'accueil à fournir pour une implication quotidienne au Projet Montessori (turbulette, drap housse, brosse à dents, gobelet...)
- Invitation à participer aux manifestations municipales : animations de Noël, carnaval, plaines de jeux, Cultivons la biodiversité etc...

F. L'accueil de l'enfant porteur de handicap

La crèche permet d'offrir un mode d'accueil adapté aux enfants porteurs de handicap.

Moyens mis en place :

- Etude du handicap pour établir le mode d'accueil le plus adapté pour l'enfant
- Mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé signé conjointement par les parents, le médecin traitant de l'enfant, la référente santé et la directrice de la structure d'accueil
- Coordination parents- services spécialisés- professionnels du service petite enfance pour assurer un accueil de qualité respectueux des compétences de l'enfant
- L'aménagement des espaces de la crèche collective favorisant l'autonomie et l'accès libre au matériel participe à faciliter l'accueil de l'enfant porteur de handicap

G. Les compétences professionnelles

Les équipes du service petite enfance sont constituées de multiples professionnels : éducatrices de jeunes enfants, infirmière, auxiliaires de puériculture, accompagnants petite enfance.

Le travail auprès des jeunes enfants nécessite de la part des professionnels un questionnement quotidien sur leurs pratiques, une remise en question des pratiques tout comme des temps de formation réguliers pour maintenir un accueil de qualité.

Moyens mis en place :

- Initiation des équipes à la pédagogie Montessori
- Analyse des pratiques
- Réunions d'équipe
- Plan de formation individuel
- Accès à la valorisation des acquis de l'expérience
- Accueil des stagiaires
- Actions passerelles : **la collaboration et les échanges avec les autres professionnels de la commune contribuent à l'évolution professionnelle et à la cohérence éducative** tout au long du parcours de l'enfant :
 - Participation aux manifestations communales à destination des familles : carnaval, plaines de jeux, Cultivons la biodiversité...
 - Actions passerelles avec le centre de loisirs et l'école maternelle pour accompagner la transition de l'enfant